



DATE DE PUBLICATION : 13 mars 2023

Le directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté

Délégation de signature donnée par le directeur régional au responsable de caisse de Dijon

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. François BAVAY, le 1er mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BAVAY, directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté et de M. François-Xavier LE BRAS, adjoint au directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté, délégation est donnée à M. Andrianiaina ANDRIANIVO, responsable de caisse à la succursale de Dijon, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité de caisse.

En l'absence ou en cas d'empêchement de ceux-ci, délégation est donnée à M. Loïc DOS SANTOS ROCHA, agent du personnel titulaire de caisse à la succursale de Dijon, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité de caisse.

Fait à Dijon, le 13 mars 2023

François BAVAY,
Directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté